

**Prof. Gerhart Holzinger**Président de la Cour constitutionnelle

AT-1010 Vienne, Freyung 8 Autriche Tél +43 (1) 531 22 1001 Fax+43 (1) 531 22 499 g.holzinger@vfgh.gv.at www.vfgh.gv.at

Vienne, le 11 mars 2014

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En ma qualité de Président en exercice de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, j'ai reçu par courriel de la part de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine la déclaration ci-jointe ainsi que les annexes. Dans ce courrier, il est fait état de mesures prises à l'encontre de certains juges de cette Cour pour manquement allégué au serment prêté.

À ce sujet, la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie m'a également adressé une déclaration.

Je me permets de porter ces documents à votre connaissance. Par la même occasion, j'ai informé le ministre des Affaires étrangères de la République d'Autriche de ce dossier en suggérant d'essayer d'obtenir par la voie diplomatique des informations plus détaillées concernant cette évolution en Ukraine.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.